

Image not found or type unknown



Insaissibilitie des biens propres

Par **Peter Ramm**, le **19/02/2010** à **13:05**

Bonjour,rn suite au vagues propos de notre President au sujet de protection des toutes bien confondus en dehors de material professionnel, je voudrais, en tant qu'artisan, si quelque chose à changée, ou si il faut que je fasse le declaration (cher) chez mon notaire pour les biens immobilier commun.rnMerci d'avance, rnPeter